

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

**Séance du mardi 28 novembre 2023**

Date de la convocation: 22/11/2023

**Membres en exercice :**  
8

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00*

**Présents :** 6

**Présents :** Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants:** 8

**Représentés:** Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

**Secrétaire de séance:**  
Ronna CHALVET

**Excusés:**

**Absents:**

**Objet: Convention de bail avec la société Orange - Implantation d'une antenne 4G - DE\_2023\_68**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Orange souhaite implanter une antenne 4G sur la parcelle 125 B 320 située chemin des Eygals inférieurs dont la commune est propriétaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de conclure une convention de bail à compter 1<sup>er</sup> Mai 2024 pour la location d'une surface au sol d'environ 20m<sup>2</sup>. Le bail sera conclu pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans. La redevance annuelle s'élèvera à 800 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- Valide la conclusion d'une convention de bail d'une durée initiale de 12 ans renouvelable par période de 6 ans
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Delphine FEUILLADE BRIERE

